



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 12 janvier 2016, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente :

Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière.

Sont également présents :

M. Alain Halley, directeur général
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015;

**RÉSOLUTION
2016-01-001**



Ne de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015;
- 1.5.- Groupe Ultima : Renouvellement de l'assurance générale et automobile 2016;
- 1.6.- Avis de motion modifiant le *Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic*;
- 2.0.- **MAIRIE**
- 2.1.- Convocation des membres du Caucus des municipalités de centralité : 18 février 2016;
- 2.2.- CPE Bambin et Câlin : Appui au réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité;
- 2.3.- Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination;
- 2.4.- Médailles du Lieutenant gouverneur pour les aînés;
- 2.5.- Inscription pour le colloque de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Assises 2016 : 12 et 13 mai 2016;
- 2.6.- Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Pacte rural;
- 2.7.- Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;
- 2.8.- Appui au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue à une exposition virtuelle à Patrimoine Canada dans le cadre du « Programme Histoires de chez nous »;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Certificat de réception provisoire et libération de la retenue de 5 % à Lanexco inc. pour la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de Malartic;
- 4.2.- Autorisation de paiement numéro 1 de Lanexco inc. pour la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de Malartic;
- 5.0.- **URBANISME**
- 5.1.- La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec / Club Optimiste de Malartic: Demande de colportage;
- 5.2.- Délégation d'un signataire : Addenda 2 à la promesse d'achat d'un immeuble industriel du Groupe Somavrac;
- 5.3.- Demande de certificat de conformité : Partenariat Canadian Malartic – Ouverture et exploitation d'un banc d'emprunt – Projet Odyssey;
- 5.4.- Demande de certificat de conformité : Partenariat Canadian Malartic – Valorisation stériles miniers comme matériaux de construction;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.5.- Programme d'aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives 2015-2019: Les Maisons funéraires Blais inc. – 1060-1062, rue Royale;
- 5.6.- Acceptation du tracé de la déviation de la route 117;
- 5.7.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour WEIR Canada inc./monsieur Étienne Fleury au 1041-1045, rue Royale;
- 5.8.- Plans d'implantation et d'intégration architecturale : 762, 770 et 800, Frontenac;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Les prix MAJOR Desjardins 2016;
- 7.2.- Délégation d'un signataire : demande de subvention d'Emploi d'été Canada 2016;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1.- Adoption de la mise à jour du Plan de sécurité civile de la Ville de Malartic;
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Chevaliers de Colomb : Vin et fromages – 13 février 2016;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Prévisions budgétaires 2016 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et des territoires non organisés;
- 13.2.- Comité d'urgence « La Ruche » : remerciements;
- 13.3.- Avis de travaux d'exploration minière : Exploration Canadian Malartic;
- 13.4.- Programme d'aide à la rénovation en région (PRR);
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015

RÉSOLUTION
2016-01-002



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-003**

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2015, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-004**

1.4.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015, tel que rédigé;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-005**

1.5.- Groupe Ultima : Renouvellement de l'assurance générale et automobile 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'assurance générale et automobile de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une facture a été reçue du Groupe Ultima inc. pour la prime à payer en 2016 par la Ville au montant de 109 395 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à procéder au paiement de la facture émise pour la somme de 109 395 \$, incluant les taxes, pour la prime à payer en 2016 par la Ville en assurance générale et automobile;

Adoptée.

1.6.- Avis de motion modifiant le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement dont l'objet consiste à modifier le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic.*

2.0.- MAIRIE

RÉSOLUTION
2016-01-006

2.1.- Convocation des membres du Caucus des municipalités de centralité : 18 février 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, Martin Ferron, à la convocation du Caucus des municipalités de centralité qui aura lieu le 18 février 2016 à Lévis;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives pour cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2016 et ce conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-01-007

2.2.- CPE Bambin et Câlin : Appui au réinvestissement dans les services de garde éducatifs de qualité

CONSIDÉRANT QUE le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au cœur du Livre blanc de 1997 « Les enfants au cœur de nos choix »;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les services de garde* a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation débute à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;

CONSIDÉRANT QUE de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE nous, membres du conseil de la Ville de Malartic, demandons au gouvernement du Québec de revoir les compressions annoncées pour 2015-2016 et 2016-2017 afin d'assurer l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-01-008

2.3.- Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination a vu le jour en 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative est coordonnée au pays par la Commission canadienne de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités canadiennes et québécoises sont membres de cette Coalition;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion implique l'adoption d'une résolution, la signature de la déclaration d'adhésion, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action doit répondre aux 10 engagements communs de la Coalition;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est ouverte aux différentes cultures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est consciente des défis que comporte la cohabitation entre les différentes nations et cultures qui habitent sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE JOINDRE la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination, et qu'à ce titre, elle endosse les engagements communs énoncés;

QUE ces engagements communs et le plan d'action de la Ville de Malartic feront partie intégrante de sa vision, des ses stratégies et de ses politiques;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-009**

2.4.- Médailles du Lieutenant gouverneur pour les aînés

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE SOUMETTRE des candidatures à la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron, à déposer les candidatures à la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec, d'ici le 14 février 2016;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-010**

2.5.- Inscription pour le colloque de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Assises 2016 : 12 et 13 mai 2016

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic



DE DÉLÉGUER monsieur le maire, Martin Ferron, un conseiller et monsieur Alain Halley, directeur général, au Colloque de l'Union des municipalités du Québec - Assises 2016 qui aura lieu les 12 et 13 mai 2016;

D'AUTORISER le remboursement des dépenses relatives pour cette vacation à même les budgets autorisés pour l'année 2016, et ce conformément aux règlements et politiques en vigueur;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-011**

2.6.- Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'Or de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'agrandissement de la cuisine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club de l'âge d'Or de Malartic. dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-012**

2.7.- Appui au Club de l'âge d'Or de Malartic inc. dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'âge d'Or de Malartic demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, pour leur projet d'agrandissement de la cuisine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club de l'âge d'Or de Malartic. dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-013**

2.8.- Appui au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue à une exposition virtuelle à Patrimoine Canada dans le cadre du « Programme Histoires de chez nous »

CONSIDÉRANT QUE le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue demande à la Ville de les appuyer afin de produire une exposition virtuelle pour paraître sur le site « Histoires de chez nous » du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ministère du Patrimoine Canadien;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Le Musée virtuel du Canada » invite les musées communautaires et les organismes de mise en valeur du patrimoine, partout au pays afin de raconter des histoires, passées ou récentes de leur collectivité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est un beau virage virtuel permettant de faire connaître notre histoire de ces 75^e dernières années dans le domaine minier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue dans leur demande de produire une exposition virtuelle pour paraître sur le site « Histoires de chez nous » du ministère du Patrimoine Canadien;

QUE la Ville de Malartic collabore au projet en donnant accès aux photos d'archives et permettre la disponibilité de celles-ci;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Certificat de réception provisoire et libération de la retenue de 5 % à Lanexco inc. pour la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de Malartic

**RÉSOLUTION
2016-01-014**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction pour la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de Malartic, effectués par l'entreprise Lanexco inc. ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu les quittances des personnes concernées;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'acceptation provisoire des travaux par la firme Norinfra Services d'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Alain Halley, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le certificat de réception provisoire des travaux de construction pour la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de Malartic, réalisés par l'entreprise Lanexco inc.;

D'ACCORDER la réception provisoire conditionnelle à l'approbation de la liste de déficiences jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER la libération de la retenue de 5 % pour les travaux de construction pour la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Malartic, réalisés par l'entreprise Lanexco inc. au montant de 4 454,84 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2016-01-015

4.2.- Autorisation de paiement numéro 1 de Lanexco inc. pour la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de Malartic

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 1 de Lanexco inc. pour les travaux de la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière, en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de paiement a également été autorisée par la firme Norinfra Services d'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 1 à Lanexco inc. pour les travaux de la nouvelle entrée pour l'édifice et l'Écocentre de Malartic pour un montant de 97 317,18 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

RÉSOLUTION 2016-01-016

5.1.- La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec / Club Optimiste de Malartic: Demande de colportage

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ÉMETTRE gratuitement un permis autorisant l'organisme Club optimiste de Malartic à tenir une activité de financement pour la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec le 23 janvier 2016, de 12 h 00 à 16 h 30, aux coins des rues Lasalle et Royale, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

DE SUGGÉRER à l'organisateur de remettre un billet aux donateurs afin de ne pas les solliciter plusieurs fois;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2016-01-017

5.2.- Délégation d'un signataire : Addenda 2 à la promesse d'achat d'un immeuble industriel du Groupe Somavrac

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Alain Halley, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'addenda 2 à la promesse d'achat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

d'un immeuble industriel du Groupe Somavrac, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-018**

5.3.- Demande de certificat de conformité: Partenariat Canadian Malartic – Ouverture et exploitation d'un banc d'emprunt – Projet Odyssey

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture et l'exploitation d'un banc d'emprunt de matériaux granulaires pour la construction et réfection de chemin d'accès, par la Partenariat Canadian Malartic, situé sur le lot numéro 2 999 849 du cadastre du Québec (voir plan ci-joint), dans le cadre du Projet Odyssey, respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que l'ouverture et l'exploitation d'un banc d'emprunt de matériaux granulaires pour la construction et réfection de chemin d'accès, par Partenariat Canadian Malartic, situé sur le lot numéro 2 999 849 du cadastre du Québec (voir plan ci-joint), dans le cadre du Projet Odyssey, ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-019**

5.4.- Demande de certificat de conformité: Partenariat Canadian Malartic – Valorisation de stériles miniers comme matériaux de construction

CONSIDÉRANT QUE la valorisation de stériles miniers provenant du site minier East-Amphi comme matériaux de construction, par la Partenariat Canadian Malartic, situé sur le lot numéro 5 123 200 du cadastre du Québec (voir plan ci-joint), respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que la valorisation de stériles miniers provenant du site minier East-Amphi comme matériaux de construction, par Partenariat Canadian Malartic, situé sur le lot numéro 5 123 200 du cadastre du Québec (voir plan ci-joint), ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-020**

5.5.- Programme d'aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives 2015-2019: Les Maisons funéraires Blais inc. – 1060, rue Royale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville a adopté le *Règlement numéro 851 relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives*, lequel est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée par la société Les Maisons funéraires Blais inc. le 13 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE toutes les conditions prescrites dans le *Règlement numéro 851* ont été respectées par la société Les Maisons funéraires Blais inc.;

CONSIDÉRANT QUE la valeur ajoutée des travaux de construction pour la propriété sise au 1060, rue Royale, est de 311 000 \$ (465 500 \$ - 154 500 \$);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du 1060, rue Royale, ont été complétés;

CONSIDÉRANT QUE le tout est conforme et respecte les exigences du *Règlement numéro 851 relatif à la création d'un programme de crédit de taxes et à l'octroi d'une aide financière aux entreprises du secteur privé et aux coopératives*;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'aide financière reçue de la société Les Maisons funéraires Blais inc.;

D'ACCORDER à la société Maisons funéraires Blais inc. une aide financière de 15 550 \$ pour l'année 2016 et une autre de 15 550 \$ pour l'année 2017, et ce, conditionnellement au respect de toutes les obligations prévues au règlement susmentionné et à la plantation de 2 arbres en façade à la hauteur du 1060, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-01-021

5.6- Acceptation du tracé de la déviation de la route 117

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville a adopté le 28 novembre 2011 le tracé pour la déviation de la route 117 par la résolution 2011-11-547;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) exige la cession gratuite de certaines propriétés, tel qu'il appert d'une lettre du 20 janvier 2015 transmise à monsieur François Fortin (Mine Canadian Malartic);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le nouveau tracé de la déviation de la route 117, tel qu'illustré au plan joint à la présente résolution;

QUE la Ville de Malartic s'engage à céder gratuitement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles une parcelle de terrain correspondant aux lots numéros 2 998 383 et 3 162 812 du cadastre du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Québec d'une superficie de 675,7 m² et d'une autre parcelle de terrain correspondant aux lots numéros 3 163 025, 3 001 107 et 3 350 445 du cadastre du Québec d'une superficie de 5 841,2 m²;

QUE les actes de cession susmentionnés soient signés qu'après la réception de toutes les autorisations gouvernementales requises pour la réalisation des travaux de déviation de la route 117;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes notariés à cet effet;

QUE tous les frais reliés à ces transactions notariées soient déboursés par la société Mine Canadian Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-022**

5.7.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour WEIR Canada inc./monsieur Étienne Fleury au 1041-1045, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 1041-1045, rue Royale (lot #2 999 289 du cadastre du Québec) pour l'installation de deux enseignes sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respecte tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764 et du Règlement numéro 810* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par WEIR Canada inc. pour les numéros 1041-1045, rue Royale;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-023**

5.8.- Plans d'implantation et d'intégration architecturale : 762, 770 et 800, Frontenac

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 762, rue Frontenac (lot #2 998 013 du cadastre du Québec) pour la démolition totale du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 770, rue Frontenac (lot #2 998 012 du cadastre du Québec) pour la démolition totale du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 800, rue Frontenac (lot #2 998 009 du cadastre du Québec)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

pour la démolition totale du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU veulent sensibiliser le conseil de ville à la diminution du rôle d'évaluation suite à la démolition de plusieurs bâtiments principaux et se questionnent sur la pertinence de demander la construction de bâtiments neufs pour compenser la perte de valeur du rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les propriétés sises au 762, 770 et 800, rue Frontenac, et ce, conditionnellement à la signature d'une entente avec la Mine Canadian Malartic relative aux impacts sur le rôle d'évaluation de la Ville de Malartic et à l'accroissement des unités de logement sur le territoire;

QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement soit autorisé à émettre les permis de démolition qu'après réception de ladite entente signée et approuvée par le Conseil de ville;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- **Les prix MAJOR Desjardins 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture, à présenter la mise en candidature de la Ville de Malartic;

Adoptée.

7.2.- **Délégation d'un signataire : demande de subvention d'Emploi d'été
Canada 2016**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Geneviève Proulx, directrice du Service des loisirs et de la culture, à déposer des demandes de projets dans le cadre d'Emploi d'été Canada 2016;

RÉSOLUTION
2016-01-024

RÉSOLUTION
2016-01-025



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1.- Adoption de la mise à jour du Plan de sécurité civile de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de faire une mise à jour du Plan de sécurité civile de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la mise à jour du Plan de sécurité civile de la Ville de Malartic, telle que rédigée;

QUE les personnes suivantes soient nommées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

Coordonnateur	Louis Brisson
Coordonnateur adjoint et Directeur de l'Administration	Alain Halley
Directrice des Services techniques et transports	Nathalie Touzin
Directeur de la Sécurité incendie	Pompier désigné par le coordonnateur
Directeur des Communications	Gérald Laprise
Directrice des Services aux sinistrés	Geneviève Proulx

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan de sécurité civile de notre municipalité;

Adoptée.

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Chevaliers de Colomb : Vin et fromages – 13 février 2016

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb ont déposé une demande pour l'organisation d'une dégustation de vin et fromages le 13 février 2016;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER une table de 8 personnes au montant de 800 \$ aux Chevaliers de Colomb pour la dégustation de vin et fromages le 13

**RÉSOLUTION
2016-01-026**

**RÉSOLUTION
2016-01-027**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

février 2016. Les personnes déléguées à ce vin et fromages seront choisies ultérieurement;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Prévisions budgétaires 2016 de la MRC de La Vallée-de-l'Or et des territoires non organisés

Dépôt des documents à titre d'information.

13.2.- Comité d'urgence « La Ruche » : remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Avis de travaux d'exploration minière : Exploration Canadian Malartic

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Programme d'aide à la rénovation en région (PRR)

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 20

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-01-028**


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER